



BULLETIN D'ADHÉSION 2023-2024 À L'ANVL

L'adhésion est valable du 9 septembre 2023 au 31 décembre 2024.

NOUVELLE ADHÉSION RENOUELEMENT D'ADHÉSION

Vous pouvez cotiser directement en ligne sur notre site anvl.fr, rubrique «adhérer», ou par chèque en complétant le questionnaire ci-dessous

Pour les adhérents souhaitant cotiser par chèque :

Nom :

pour les personnes morales merci d'indiquer le nom de la structure suivi de celui de la personne contact à qui transmettre les informations concernant l'association

Prénom :

Courriel : Téléphone :

Adresse complète :

.....

Date de naissance :

Souhaitez-vous recevoir par courriel les actualités de l'ANVL oui non

Souhaitez-vous participer en tant que bénévole à des activités au profit de l'ANVL ? oui non

Cotisation simple (avec bulletin) : 50 €

Cotisation familiale (avec bulletin) : 60 €

Cotisation seule (sans bulletin) : 30 €

Cotisation étudiante (sur présentation de la carte) : 10 €

Cotisation personne morale (avec bulletin) : 100€

Eventuellement) un don complémentaire de :euros pour l'ANVL

Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable annuel. Un reçu fiscal vous sera adressé par l'ANVL.

MONTANT TOTAL : €

Ci-joint un chèque de€ à l'ordre de l'ANVL

Fait à Signature :

Le

A retourner, avec votre règlement, à : ANVL - Station d'écologie forestière
route de la Tour Denecourt - 77300 Fontainebleau

anvl@anvl.fr
www.anvl.fr